

CONDITIONS DE PROMOTION 2024-2025

ECOLE DE MATURITE (EM)		
<p>1^{re} et 2^e années</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes groupe : français + $(L2+L3)/2$ + maths + OS nombre de notes inférieures à 4 	<p>1M : 44 points 2M : 48 points</p> <p>16 points</p> <p>4 notes max.</p>	
<p>3^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes (après déduction de la somme des écarts à 4 des notes insuffisantes) nombre de notes inférieures à 4 autant de fois 3.5 qu'il y a d'épreuves d'examens 	<p>56 points</p> <p>4 notes max.</p> <p>38,5 points</p>	<p>3 notes reprises de 2^e année (chimie, physique, option artistique)</p>

PASSAGE 1EM / 2EM (1ER SEMESTRE) - 2ECG

10.5 points = français + $(L2+L3)/2$ + maths

ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)		
<p>1^{re} et 2^e années</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes points négatifs nombre de notes inférieures à 4 	<p>1C : 36 points 2C : 44 points</p> <p>2 points</p> <p>3 notes max.</p>	
<p>3^e année</p> <ul style="list-style-type: none"> autant de fois 4 points qu'il y a de notes points négatifs nombre de notes inférieures à 4 autant de fois 3.5 qu'il y a d'épreuves d'examens 	<p>3CPe : 44 points 3CSa : 48 points</p> <p>2 points</p> <p>3 notes max.</p> <p>38,5 points</p>	

PASSAGE 1ECG / 1E - 1EM

1° Accès aux cours préparatoires

- statut d'élève régulier
- bulletin suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques

2° Conditions finales

- bulletin annuel suffisant
- 15 points = français + langue 2 ou langue 3 + mathématiques
- au moins 4 à chacun des examens de français et de mathématiques

PASSAGE 3C / 2M

L'élève qui obtient le certificat de culture générale peut poursuivre ses études comme élève régulier de 2e année de l'EM pour autant qu'il obtienne au moins un total de 16 points dans le groupe constitué des notes

- de français ;
- de la moyenne arrondie de la langue 2 et de l'anglais ;
- des mathématiques ;
- de la moyenne arrondie des branches constitutives de l'option

Lorsque l'élève, porteur de son certificat de culture générale, n'obtient pas un total de 16 points dans le groupe, il est astreint à passer un examen dans chacune des disciplines insuffisantes constitutives du groupe. Si le total du groupe en prenant en compte les résultats des examens est au moins égal à 16, l'élève est admis en 2e année de l'EM. Le programme d'examen correspond au niveau requis en fin de 1re année de l'EM. Les épreuves sont constituées d'un examen écrit de 120 minutes et d'un examen oral de 15 à 20 minutes.

EXAMENS ECOLE DE CULTURE GENERALE ET ECOLE DE MATURITE

Les candidats, dont l'échec n'est dû qu'à l'examen, peuvent se présenter à une session de rattrapage. La session de rattrapage se compose des épreuves complètes d'examen dans les disciplines dont la note définitive est insuffisante. Les notes définitives suffisantes restent acquises.

Les notes obtenues lors de la session de rattrapage remplacent celles de la session ordinaire ; elles sont combinées avec les notes annuelles pour établir un nouveau bulletin de notes définitives. La Conférence des maîtres apprécie les cas limites ou les circonstances particulières.

MATURITE SPECIALISEE ORIENTATION PEDAGOGIE (MSOP)
Accès aux examens

- évaluation finale du TMSP

note min. : 4

Réussite

- somme des notes (sans les résultats d'anglais, de culture antique, et d'éthique et cultures religieuses)

24 points

TMSP, allemand, français, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines

- points négatifs

1 point

- nombre de notes inférieures à 4

2 notes max.

Accès à la session de rattrapage

- points négatifs

2 points

- nombre de notes inférieures à 4

3 notes max.